

L'Humanité hebdo

19 mai 2007 (p. 6)

La justice clémente avec les antipubs

Maud Dugrand

Désobéissance civile . Plusieurs procès intentés contre des militants antipubs se terminent par des dispenses de peine.

Le regard sur l'affichage publicitaire serait-il en train de changer ? À en croire la dispense de peine prononcée mercredi 16 mai contre deux militants du collectif des Déboulonneurs de Lyon, le ministère public semble souhaiter se montrer clément envers ce que certains qualifient d'acte salubre de désobéissance civile. Nés en 2005 juste après la grande vague de barbouillage des affiches dans le métro parisien, les Déboulonneurs ont lancé des opérations mensuelles pour lutter contre « l'invasion publicitaire » en exigeant qu'une affiche ne dépasse pas 50 cm sur 70 cm. « Nous souhaitons porter publiquement le message de dégradation visuelle des paysages urbains et ruraux, et le monopole démesuré accordé à la communication publicitaire au détriment de la parole démocratique et civile. »

Jusqu'en 2003, la lutte contre l'omniprésence de la publicité dans l'espace public était strictement juridique et elle était portée par Paysages de France. L'association déposait des demandes de retrait d'enseignes ou d'affiches illicites devant les tribunaux administratifs. Puis la contestation s'est élargie au caractère sexiste de la publicité mais aussi à son absence de créativité revendiquée. Naissait le collectif des 62, du nom des personnes interpellées dans le métro parisien et dont huit furent condamnées à verser des dommages et intérêts à Métrobus, la régie publicitaire de la RATP. Se retrouvaient sur le même terrain La Meute, MixCité, les Casseurs de pubs à l'initiative de la Journée sans achat, le Collectif contre le publisexisme...

D'autres « déboulonneurs » lyonnais seront en procès le 4 juin prochain. Le délibéré d'un procès qui s'est tenu à Rouen sera rendu le 12 juin. Le barbouilleur risque peu puisque c'est le procureur lui-même qui a réclamé la dispense de peine. La Mairie de Paris s'est engagée pour sa part à mener une réflexion sur une réglementation plus restrictive de la publicité dans la capitale. Et le jeudi 31 mai, à 19 heures, à l'université Lyon-II (quai Claude-Bernard), magistrats, sociologues et linguistes débattront autour du thème : « Espace public, espace intime : quelles réponses contre l'invasion de la publicité ? »
